

17 novembre 2020

Trois mois de prison avec sursis pour avoir agressé des sapeurs-pompiers

Le 16 novembre, un homme comparait devant le tribunal judiciaire de Nantes pour des menaces de mort proférées en février 2020 à l'encontre de trois sapeurs-pompiers de Loire-Atlantique. Il a été condamné à trois mois de prison avec sursis probatoire de 2 ans, assortis des obligations de soin, de travail, d'indemniser les victimes et des travaux d'intérêt généraux.

En février dernier, trois sapeurs-pompiers du Service départemental d'incendie et de secours de Loire-Atlantique (SDIS 44) ont été agressés par un homme à qui ils venaient porter secours dans le tramway de Nantes. Alors qu'il était alcoolisé et inconscient l'homme a été pris en charge par l'équipe de secours. A son réveil, le prévenu se montre non-coopératif envers les trois sapeurs-pompiers, prêt à leur porter des coups en proférant des outrages et des menaces de mort, empêchant les soldats du feu de le prendre totalement en charge.

Ce lundi 16 novembre, le coupable a été condamné à :

- 3 mois d'emprisonnement assortis d'un sursis probatoire de 2 ans, comportant des obligations de soin, de travail, d'indemniser les victimes ;
- 105 heures de travaux d'intérêt généraux ;

Les élus du conseil d'administration ainsi que la direction du SDIS 44 soutiennent leur personnel face à ces actes intolérables qu'ils condamnent fermement.